

LE PRÉSIDENT
DE LA
CONFÉDÉRATION SUISSE

*Entretien avec le Colonel Commandant de corps Ulrich WILLE
le mardi 12 juillet 1955, à 14 h. 15*

Pour donner suite à la discussion qui a eu lieu au sein du Conseil fédéral le vendredi 8 juillet 1955, j'ai prié le Colonel Commandant de corps Ulrich Wille de venir me voir à Berne. J'ai eu cet après-midi un entretien avec lui, qui a duré un quart d'heure et au cours duquel je lui ai donné connaissance des deux documents signés Köcher, datés des 1er et 3 octobre 1940, relatant un entretien qui avait eu lieu entre Wille et Köcher.

J'ai précisé que les Alliés avaient l'intention de publier ces documents, ce qui serait, non seulement désagréable, mais grave pour W. J'ai ajouté que le Conseil fédéral n'avait pris encore aucune décision et qu'il désirait que W. se prononçât sur la véracité de ces documents et des affirmations qu'ils contenaient. Je n'ai fait aucune allusion à une enquête pénale ou au délit que W. aurait éventuellement commis. J'ai seulement attiré son attention sur le fait que l'affirmation de Köcher selon laquelle W. l'aurait engagé à intervenir auprès du Conseil fédéral pour obtenir l'éloignement du Général Guisan était particulièrement grave.

W., avant même d'avoir lu les documents, m'a dit que le Ministre Köcher était un peu bavard et cherchait à se donner de l'importance en envoyant des rapports à Berlin pour démontrer qu'il était actif et éviter d'être rappelé. La conversation aurait eu lieu dans le jardin de la Légation d'Allemagne au bord de l'Aar. La tendance de W. à l'époque était de décourager par tous les moyens les Allemands d'attaquer la Suisse après la défaite française. Il a tou-

./.

jours cherché à agir dans ce sens. Il était en faveur de la
 démobilisation, point de vue qu'il avait exprimé au sein de
 la Commission de défense nationale. W. fait encore allusion
 à une démarche que le Colonel Daeniker, aujourd'hui décédé, au-
 rait faite auprès d'un Conseiller fédéral, peut-être M. Pilet-Golaz,
 au sujet des documents découverts en France concernant des rela-
 tions entre le Commandement militaire suisse et le Commandement
 militaire français. Daeniker avait appris par ses relations en Al-
 lemagne que ces documents avaient été découverts à Paris, mais que
 le Gouvernement allemand n'avait pas l'intention de les utiliser
 contre la Suisse.

En conclusion, W. va chercher à se rappeler ce qui
 s'est passé en 1940 et prendra position dans une lettre personnelle
 qu'il m'adressera aussitôt que possible. Je lui ai remis des copies
 des deux documents, en le priant de considérer ceux-ci comme confi-
 dentiels.